PRÉVISIONS FINANCIÈRES

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du PME, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Recommandée par : Le Comité des finances et du risque (FRC)

Examen par le Comité :

- Le FRC a examiné les prévisions financières qui décrivent la position financière actuelle et future du Fonds du PME. Il note à cet égard qu'un certain nombre de recommandations ont été faites au sujet des propositions de relever le plancher des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG), d'accroître les ressources consacrées au financement accéléré, et de la proposition du Comité des stratégies et de l'impact d'accroître les financements destinés au mécanisme d'échange des connaissances et d'innovations (KIX). **Ces recommandations sont traitées dans deux documents distincts, BOD/2019/12 DOC 08 et BOD/2019/12 DOC 09**
- **Recommandations en vue du relèvement des allocations -** le FRC a favorablement accueilli ces recommandations, notant qu'il s'agit de mesures immédiates qui permettraient d'accélérer l'allocation des fonds en temps voulu. Il pense qu'il existe des risques associés d'accroissement des coûts de transaction que le Secrétariat juge raisonnables, particulièrement s'ils s'accompagnent d'une plus grande délégation des pouvoirs.
- Le FRC s'inquiète du fait que ces recommandations résultent non pas d'une hausse des contributions, mais de la part importante du portefeuille de requêtes de financements qui est progressivement concentrée en 2020. Il prend en outre conscience que certains pays ne seront pas en mesure de solliciter leur allocation durant la période de reconstitution des ressources actuelle.
- **Dépenses d'exploitation du Secrétariat** - Le FRC note que le Secrétariat n'a certes pas dépassé son budget pour l'exercice 19, mais le taux de décaissement ayant été plus faible que prévu en raison des approbations moins nombreuses que prévu, les dépenses opérationnelles ont dépassé la marge de 5 à 7 % des dépenses totales qui sert de base à l'élaboration du budget. Il note en outre les assurances du Secrétariat que les décaissements devraient être plus importants durant l'exercice 20, ce qui devrait ramener les dépenses d'exploitation dans la marge ciblée.
- **Risques** - Le FRC note que les problèmes relevés dans les prévisions financières sont en lien avec un certain nombre de risques signalés dans le rapport sur les risques au sujet de l'utilisation opportune des fonds. Ces questions doivent faire partie des réflexions du Conseil sur la reconstitution des ressources et la préparation du plan stratégique.
- S'agissant des autres points abordés dans les prévisions financières, le FRC se réjouit du regain d'attention accordé à la couverture du risque de change et de la recherche d'autres modalités de couverture avec le concours de la Banque mondiale. Le Comité relève l'importance d'utiliser davantage les allocations en euro, le cas échéant.

1. Objectif

Les prévisions financières ont pour objet de fournir au Conseil des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du PME pour que le Conseil puisse décider de la façon d'allouer ses ressources financières à l'appui de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du PME.

1.2 Le présent document fournit des informations sur les points suivants :

- Les prévisions financières semestrielles standard et annexes y afférentes (Annexes 1 à 6).
- Le point sur la gestion des fonds du PME en matière de taux de change et de placements (Annexe A).

1.3 La recommandation visant l'accroissement des allocations et l'analyse des obstacles à l'allocation opportune des ressources du PME et des mesures requises pour y remédier comme demandé par le FRC sont traitées dans les documents BOD/2019/12/DOC 08 et BOD/2019/12/DOC 07

2. Contexte

2.1 La position financière globale du PME est stable. Les approbations de financement ont continué de progresser régulièrement au cours de la période de reconstitution des ressources actuelle. À ce jour, plus de 900 millions de dollars de financement ont été approuvés et des requêtes d'un montant additionnel total de 200 millions de dollars sont en phase d'examen final avant d'être transmises au Comité des financements et performances (GPC).

2.2 Un nombre important de requêtes devrait être soumis en 2020 et certaines ne le seront pas d'ici à la fin de 2020 et seront automatiquement annulées sans reconduction de l'allocation maximale par pays. Cette situation aura pour effet d'étaler des montants de décaissement significatifs jusque dans la prochaine période de reconstitution des ressources et de porter le solde de trésorerie du PME pendant le reliquat de 2019 et en 2020 au-delà de la couverture de décaissement de 9-12 mois ciblée.

2.3 Les réflexions sur l'éligibilité et les allocations dans le cadre du prochain plan stratégique devront inclure la question de savoir si les allocations maximales par pays des pays qui n'auront pas soumis de requêtes d'ici à la fin de 2020 devront être reconduites, ou si les allocations maximales par pays des pays qui ne pourront pas satisfaire aux prérequis du modèle de financement du PME devront être annulées et les fonds correspondants reprogrammés. Dans les prévisions, le Secrétariat a éliminé 10 % de la valeur des allocations maximales par pays en suspens pour tenir compte du fait que certains pays ne présenteront pas leur requête à temps et que ces fonds pourraient par conséquent être dès à présent réaffectés.

2.4 En se basant sur l'hypothèse que le niveau de ressources annuelles mobilisées en 2021 et au-delà sera au moins équivalent au niveau de la période de reconstitution des ressources 2018-2020, le Conseil pourrait examiner diverses propositions complémentaires visant à accélérer le déploiement des ressources du PME pendant la période de reconstitution des ressources actuelle. Ces propositions sont décrites dans des documents du Conseil distincts (BOD/2019/12/DOC 08), parallèlement à l'analyse de quelques-uns des facteurs qui agissent sur le portefeuille de requêtes de financement et des mesures immédiates et à plus long terme qui peuvent être prises pour résoudre ces problèmes.

2.5 La position financière du PME reste vulnérable à toute appréciation significative du dollar des États-Unis sur la période 2018-2020. La monnaie américaine est d'ailleurs restée forte tout au long des six derniers mois. Le Secrétariat du PME poursuit sa collaboration avec l'Administrateur fiduciaire et le Département de la trésorerie de la Banque mondiale pour examiner de nouvelles approches de la couverture du risque de change.

2.6 Le Secrétariat note que sur la base des Lignes directrices générales relatives aux financements, le Conseil sera en mesure d'approuver toutes les propositions recommandées par le Comité des financements et performances.

ANNEXE A - Informations complémentaires

CONTEXTE

1. Comme indiqué dans les précédentes prévisions financières, il importe de noter que ces prévisions sont une projection d'événements futurs et qu'elles peuvent donc faire l'objet de modifications substantielles, susceptibles d'avoir sur elles une incidence positive et/ou négative.

2. Ces modifications peuvent être permanentes (par exemple, la diminution des contributions des bailleurs de fonds ou l'augmentation des engagements requis) ou provisoires (par exemple, le report du versement de la contribution d'un bailleur de la fin d'une année au début de l'année suivante).

3. Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions financières et la formulation des recommandations connexes sont énoncées dans les notes explicatives figurant à l'Annexe 6.

4. Les ressources pouvant être allouées sont présentées à l'Annexe 1 (Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays) et à l'Annexe 2 (Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2020).

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

5. Le solde de trésorerie du Fonds du PME détenu par l'Administrateur fiduciaire dans l'attente des décaissements est investi pour générer des revenus qui sont reversés dans les ressources pouvant être allouées. Dans une décision antérieure, le Conseil avait conclu qu'une stratégie d'investissements en actions pouvait être envisagée pour les ressources du Fonds du PME (Portefeuille modèle 4). Devant le besoin d'étudier aussi les options d'investissement prenant en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), il a été convenu de surseoir à la décision et de déléguer le moment venu au FRC le pouvoir d'autoriser ce type de placements. La recherche de l'indice ESG approprié est en cours et des estimations devraient être bientôt soumises au FRC.

POINT SUR LA COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

6. Parce que la majeure partie des contributions des bailleurs de fonds sont faites dans des devises autres que le dollar des États-Unis alors que la plupart des allocations du PME sont faites dans la monnaie américaine, le Partenariat est exposé aux fluctuations du taux de change entre le moment où les bailleurs annoncent leurs contributions et celui où ces contributions sont reçues et converties en dollar. L'une des solutions envisagées jusque-là pour se protéger durablement du risque de change était de conclure des contrats basés sur des contributions individuelles. Ainsi, la majorité des bailleurs de fonds du PME devaient signer des accords de contribution irrévocables afin de rendre le risque acceptable pour la Banque mondiale. La solution n'a pas été jugée viable, peu de bailleurs ayant pu se soumettre à cette démarche.

7. Depuis lors, le Secrétariat a réfléchi à la possibilité d'une option qui éviterait cette exigence faite aux bailleurs de fonds et utiliserait plutôt les actifs du Fonds du PME pour couvrir les risques. Le Département de la trésorerie de la Banque mondiale a accepté de poursuivre la réflexion dans cette direction. La première étape consistera à examiner une stratégie de couverture et l'analyse permettra de déterminer à quel moment survient concrètement le risque de change. Les risques les plus importants étant liés aux contributions en euro et en livre sterling, ces monnaies seront les premières à être analysées. Les simulations réalisées dans le cadre de l'analyse fourniront une estimation des coûts liés au montage des couvertures et des provisions nécessaires pour les dénouer si des devises autres que le dollar des

États-Unis ne sont pas reçues. Les aspects liés à la gouvernance, au fonctionnement, aux considérations juridiques et à la mise en œuvre seront aussi passés en revue pour présenter au Secrétariat un tableau complet de la structure de couverture. Le Secrétariat examinera l'analyse dès qu'il l'aura reçue et présentera les options proposées au FRC lors de sa prochaine réunion.

8. En attendant, le Secrétariat continue de travailler avec les pays qui désirent présenter une requête d'allocation en euro et encourage les contributeurs à envisager de verser leur contribution en dollar. Après le Sénégal, le Niger a demandé à recevoir désormais son allocation en euros.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

9. Les dépenses d'exploitation du PME, englobant les coûts de fonctionnement du Secrétariat et des instances dirigeantes du Partenariat, sont, à des fins de budgétisation, contenues dans une marge de 5 à 7 % des dépenses totales (tous les transferts effectués à partir du Fonds du PME). Pour l'exercice 19 (juillet 2018 à juin 2019), les dépenses d'exploitation réelles étaient conformes au budget approuvé (85 % du budget a été consommé). Cependant, le taux de décaissement ayant été plus faible que prévu pour les motifs exposés plus haut, le taux des dépenses d'exploitation a dépassé la marge prévue. L'accroissement du nombre d'approbations devant induire une augmentation concomitante des décaissements, les dépenses d'exploitation pour les exercices 2020 et 2021 devraient à nouveau se situer dans la marge ciblée (5 à 7 %).

RISQUE

10. Le PME reste vulnérable aux mouvements des taux de change. En l'absence de politique de couverture du risque de change viable (que les différents acteurs concernés continuent d'examiner comme on l'a vu plus haut), il faut accepter ce risque et continuer de le surveiller de près.

11. Également important, il faudra que le PME soit à même de démontrer la présence d'une demande pour le financement additionnel levé à Dakar, ainsi que la capacité à l'absorber. Si la valeur des approbations augmente de façon significative et dépasse de loin celle de la dernière période de reconstitution des ressources, le nombre de pays qui doivent encore soumettre leur proposition pour la période 2018-2020 n'en reste pas moins important, et certaines de ces propositions pourraient basculer en 2021. Pour atténuer ce risque, tout en optimisant la réalisation de ses objectifs, le PME doit être conscient de cette réalité et adopter des mesures pour accélérer le déploiement de ses ressources en 2020. Les travaux sur le cadre de mobilisation et d'allocation des financements en 2020 dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique devront intégrer les réflexions sur les options devant permettre d'optimiser l'utilisation des ressources du PME et leur déploiement en temps voulu lors de la prochaine période de reconstitution des ressources.

12. Bien que la proposition de déployer des ressources additionnelles s'accompagne de coûts de transaction supplémentaires, le Secrétariat juge ces risques raisonnables et rentables au vu des avantages que de nombreux pays partenaires du PME peuvent tirer de l'accélération des investissements dans la période de reconstitution des ressources actuelle. Les coûts de transaction pourront être atténués dans de nombreux cas, les ressources additionnelles pouvant être incorporées dans les prochaines requêtes programmées au lieu d'être liés à des requêtes distinctes. Le mécanisme d'accélération de l'appui adopte une approche plus légère et plus diligente du processus des requêtes, assortie de coûts de transaction plus bas pour toutes les parties que dans le cas d' une requête d'ESPIG normale. De surcroît, si la proposition pour une plus grande délégation de pouvoir était adoptée, les coûts de transaction diminueraient

considérablement au niveau du Secrétariat et du Comité, et l'allocation des fonds serait accélérée en ce qui concerne les petits financements à moindre risque.

ANNEXE 1 — CALCUL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

SCÉNARIO – Tous les montants sont exprimés en millions de dollars.	
Montant pour le calcul de l'allocation maximale par pays (2 000 = minimum)	*2000*
Solde d'ouverture — Encaisse non engagée au 1er juillet 2019	614
Solde des accords de contribution signés	859
Annonces de contribution (après prise en compte des incertitudes)	523
Projections des contributions supplémentaires : recommandées par le Secrétariat	200
Projections : report des approbations 2018-2020 (25 % de l'allocation maximale par pays)	498
RESSOURCES AUX FINS DE PRÉVISIONS (A)	**2 695**
Engagements restants à effectuer au titre des financements déjà approuvés (2014-2019 au 15 septembre 2019)	(732)
Provisions pour autres financements (préparation de plans, préparation de programmes)	(13)
Fonds à effet multiplicateur	(189)
Provisions pour autres coûts	
Commission de l'agent partenaire	(42)
Dépenses d'exploitation – Budget	(40)
Coûts de l'Administrateur fiduciaire	(1)
Provisions pour engagements futurs basés sur les allocations maximales par pays /relèvement des plafonds pour 2018-2020*	(1 451)
Relèvement du montant des allocations maximales par pays à 7,5 millions de dollars et, pour les petits États insulaires en développement et pays en développement enclavés, à 2,5 millions de dollars	29
KIX	12
Mécanisme de financement accéléré**	186
MONTANT TOTAL À METTRE EN RÉSERVE (B)	**(2 695)**
EXCÉDENT/(DÉFICIT) PROJETÉ	**0**

* Ce montant, qui suppose que les pays énumérés dans le tableau ci-dessous ne présenteront pas tous leur requête d'ici décembre 2020, a été actualisé.

** La possibilité que la décision du Conseil soit appliquée est plus importante que les ressources disponibles, mais il est supposé que tous les pays admis à bénéficier de financement accéléré ne feront pas de requête à ce titre d'ici à la fin de 2020

Liste des pays disposant d'allocations maximales par pays en suspens pour la période 2018-2020 au 15 sept. (*tous les chiffres sont en millions USD)*			
Pays	MCA de l'ESPIG	MCA du Fonds à effet multiplicateur	Éligible pour un relèvement du plafond
Afghanistan	0		25
Bangladesh	53,9		
Bhoutan	0,7		
Burundi	21,3		
Cameroun	31,04		
République centrafricaine	25,28		
Tchad	22,2		
Comores	2,7		
République démocratique du Congo	100		25
République du Congo	10,7		
Dominique	1,3		
Érythrée	17,2		
Éthiopie	100		25
Ghana	9,4	15	
Grenade	1,3		
Guinée	37,9		
Guinée-Bissau	0,3		
Guyane	1,3		
Haïti	16,5		
Honduras	0	10	
Kenya	9,7		
Kiribati	1,8		
République kirghize	0	5	
RDP lao	5		
Lesotho	5		
Libéria	5,9		
Madagascar	19,6		
Malawi	48,7		
Maldives	2,5		
Mali	45,7		
Îles Marshall	1,8		
Mauritanie	6,8	5	
États fédérés de Micronésie	1,8		
Mozambique	100		25
Nicaragua	5		
Niger	85,1		
Nigéria	100		25

Pakistan	100		25
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,221		
Rwanda	30,8		
Samoa	1,9		
Sao Tomé-et-Principe	2,5		
Îles Salomon	2,5		
Somalie	51,8		
Sainte-Lucie	1,3		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,3		
Soudan	59		
Syrie	25		
Tadjikistan	0	10	
Tanzanie	4,24	2,5	25
Timor-Leste	4,1		
Togo	15,6		
Tonga	1,8		
Tuvalu	1,8		
Ouganda	100		25
Vanuatu	2,1		
Yémen, République du	32,4		
Zambie	15,9	10	
Zimbabwe	2,88		
Total	**1 357,6**	**57,5**	**200**

ANNEXE 2 – PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NON ENGAGÉES

ANNEXE 2 – PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NON ENGAGÉES					
Tous les montants sont en millions de dollars	**S2 2019**	**S1 2020**	**S2 2020**	**S1 2021**	**S2 2021**
A. Solde d'ouverture — Trésorerie et billets à ordre	696	713	750	867	928
A1. Total engagé	83	1	171	410	586
A2. Total non engagé/disponible pour approbation	614	713	579	456	342
B. Entrées de fonds	352	297	506	376	27
Accords de contribution	330	56	310	101	27
Engagements	22	148	182	181	-
Projections	-	94	-	94	-
C. Sorties de fonds	335	260	375	315	400
D. Nouveaux engagements	253	431	614	490	355
Engagements (financements déjà approuvés)	153	152	126	127	90
Engagements projetés (allocations restantes)	33	253	420	338	202
Autres engagements	67	26	68	26	63
E. Solde de clôture — Trésorerie et billets à ordre (A+B-C)	713	750	867	928	555
E1. Total engagé (A1-C+D)	1	171	410	586	541
E2. Total non engagé/disponible pour approbation (A2+B-D)	713	579	456	342	14
Les prévisions montrent que les liquidités devraient être suffisantes pour gérer les engagements et répondre à la demande, sur la base des dates prévues de soumission des requêtes, mais il existe un risque de pénurie temporaire de financements si les versements des bailleurs sont retardés ou si l'exécution des financements s'accélère sensiblement, ce qui nécessiterait l'application des mesures prévues dans les Lignes directrices générales relatives aux financements du PME.					

ANNEXE 3 — PRÉVISIONS AUX FINS D'APPROBATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les Lignes directrices générales relatives aux financements, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013, définissent l'approche relative aux prévisions de ressources et aux calendriers que le Conseil doit prendre en compte au moment de décider de l'approbation de nouveaux financements pour la mise en œuvre des programmes.

L'approche recommandée se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- Les prévisions portent sur une période plus courte (six mois) correspondant aux délais habituels de signature des financements. Elles continuent toutefois de prendre en compte les projections financières globales à plus long terme, comme indiqué à l'Annexe 2 du présent document.

- Les prévisions de contributions excluent les projections de contributions supplémentaires établies par le Secrétariat, car il est moins certain que ces fonds soient réellement versés, contrairement aux contributions déjà annoncées ou ayant donné lieu à la signature d'accords de contribution.

- Les prévisions visent à déterminer si les ressources sont suffisantes pour pouvoir financer le premier engagement durant le semestre qui suit l'examen de la proposition par le Conseil, de sorte que celui-ci dispose des données dont il a besoin pour approuver une proposition.

- Étant donné que le Conseil approuve les propositions à hauteur de l'intégralité du montant demandé, il convient de prendre en compte la probabilité de notre capacité à financer également le deuxième engagement et les suivants, le cas échéant. Pour ce faire, on examine les scénarios prévisionnels à long terme (présentés à l'Annexe 2) pour s'assurer qu'aucun déficit futur n'est prévu en termes de ressources disponibles pour les engagements, et on établit les priorités du deuxième engagement (dans les six mois qui suivent) et des engagements ultérieurs, ainsi que des coûts récurrents du Partenariat mondial avant de financer les engagements au titre des propositions nouvellement approuvées.

Conformément à l'approche recommandée dans les Lignes directrices générales relatives aux financements, les prévisions suivantes ont été établies.

PRÉVISIONS : 1ER JUILLET 2019 – 31 DÉCEMBRE 2019	**MONTANTS en millions de dollars**
Estimation des actifs disponibles au 1er janvier 2020 (hors contributions projetées jusqu'au 31 décembre 2019)	713
Promesses de contribution et accords de contribution signés, 1er janvier 2020 – 30 juin 2020	297
Montant total des actifs projetés	**1 010**

Coûts récurrents (budgets du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire, financements pour la préparation de programmes et de plans, FSCE, etc.) — 1er janvier 2020 – 30 juin 2020	(6)
Engagements projetés pour les financements déjà approuvés venant à échéance entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020	(425)
Total des engagements projetés	**(431)**
Actifs disponibles pour le premier engagement de financement au titre des requêtes du 2e cycle de financement de 2019	**579**
Premiers engagements au titre des nouveaux financements approuvés durant le second semestre 2019, arrêtés au 31 décembre 2019 (y compris les allocations de supervision et les commissions des agents partenaires y afférents)	(53)
Excédent/(Déficit) projeté	**526**

Le montant des fonds disponibles et des promesses de contribution et accords de contribution signés dont le versement est prévu au cours de la période, minoré des passifs connus déjà approuvés par le Conseil ou au titre des coûts récurrents, dépasse le montant requis pour s'acquitter du premier engagement au titre des propositions du 3e et du 4e cycles de financement que le Comité des performances et financements est susceptible de recommander en 2019 et des commissions des agents partenaires connexes.

En outre, aucun des scénarios à long terme présentés à l'Annexe 2 n'anticipe de déficit au niveau des ressources disponibles qui nécessiterait d'inclure dans le calcul des ressources disponibles une provision pour engagements.

ANNEXE 4 — ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2018-2020

ANNEXE 4 — ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2018-2020 (Tous les montants sont exprimés en millions)		Contributions annoncées à Dakar + contributions et modifications annoncées après Dakar	Versées à ce jour (au 15 sept. 2019)	Valeur restante (15 sept. 2019)	Valeur totale (15 sept. 2019)
Bailleur de fonds	**Devise**	**Contribution annoncée**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	90,0	0,0	61,9	61,9
Belgique	EUR	19,5	15,3	7,2	22,5
Canada	CAD	180,0	46,7	90,7	137,4
Danemark	DKK	1231,8	95,3	88,5	183,8
Commission européenne	EUR	337,5	146,7	238,5	385,2
France	EUR	200,0	57,9	165,9	223,9
Allemagne	EUR	75,0	30,6	53,2	83,9
Irlande	EUR	25,0	20,4	7,8	28,1
Italie	EUR	12,0	4,7	8,9	13,6
Japon	USD	5,0	5,0	0,0	5,0
Luxembourg	EUR	1,3	1,5	0,0	1,5
Pays-Bas* **	USD	113,6	56,8	56,8	113,6
Norvège	NOK	2070,0	160,9	77,1	238,0
République de Corée	USD	2,2	0,7	1,5	2,2
Sénégal	USD	2,0	0,0	2,0	2,0
Espagne	EUR	1,5	0,4	1,3	1,7
Suède	SEK	1068,0	84,8	31,2	116,0
Suisse	CHF	33,3	23,9	10,1	34,0
Émirats arabes unis	USD	100,0	33,0	67,0	100,0
Royaume-Uni**	GBP	252,0	104,5	210,4	314,9
États-Unis d'Amérique	USD	162,5	162,5	0,0	162,5
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)*	USD	2,0	2,0	0,0	2,0
Dubai Cares*	USD	1,0	0,5	0,5	1,0
OSF (par AOSI)*	USD	1,0	1,0	0,0	1,0
Stichting Benevolentia (Porticus)*	USD	1,7	0,9	0,8	1,7
Total		**2516,9**	**1055,9**	**1181,5**	**2237,3**

***Contribution approuvée entièrement/partiellement pour des activités ciblées**

****Contributions assujetties à un plafond de 15 % du montant total de la reconstitution et partiellement liées à des critères de performance.**

ANNEXE 5 – État actuel du portefeuille de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation

Informations sur les financements en cours au 31 août 2019						
Pays	**Agent partenaire**	**Date de démarrage**	**Date de clôture**	**Montant du financement**	**Total décaissé sur les fonds du PME**	**Total utilisation**
Afghanistan	Banque mondiale	Avril 19	Déc. 23	100 000 000	-	-
Bangladesh (financement accéléré)	UNICEF	Oct. 18	Sept. 20	8 332 407	8 332 407	1 958 686
Bénin	Banque mondiale	Juin 15	Sept. 23	18 900 000	3 000 000	-
Bhoutan	Save The Children	Oct. 18	Oct. 21	1 800 000	511 741	195 563
Burkina Faso	AFD	Mars 18	Mars 22	33 800 000	18 899 334	18 899 334
Burundi	UNICEF	Avril 16	Mars 19	20 100 000	20 100 000	19 693 701
Burundi	AFD	Mars 19	Mars 24	25 600 000	-	-
Cabo Verde	UNICEF	Sept. 18	Déc. 21	1 400 000	1 400 000	21 561
Cambodge	UNICEF	Juil. 18	Déc. 21	6 200 000	1 750 000	-
Cambodge	UNESCO	Juin 18	Mai 21	14 400 000	10 345 438	10 345 438
Cameroun	Banque mondiale	Mars 14	Juin 19	53 300 000	53 300 000	48 437 678
Cameroun (financement accéléré)	UNICEF	Mai 19	Nov. 20	7 760 000	1 178 261	3 594
République centrafricaine (financement accéléré)	UNICEF	Sept. 18	Mars 20	6 320 000	3 785 561	1 012 211
Tchad	UNESCO	Juin 18	Juil. 21	8 607 324	2 439 485	2 439 485
Tchad	UNICEF	Juin 18	Juil. 21	19 237 506	3 958 742	168 339
Comores	UNICEF	Juil. 18	Juil. 21	2 300 000	2 300 000	44 498
Rép. dém. Congo	Banque mondiale	Avr. 17	Fév. 21	100 000 000	38 000 000	20 459 088

Côte d'Ivoire	Banque mondiale	Juin 18	Juil. 22	24 100 000	9 800 000	7 130 193
Érythrée	UNICEF	Mars 14	Déc. 18	25 300 000	25 300 000	20 989 496
Éthiopie	Banque mondiale	Juil. 17	Juin 19	100 000 000	94 600 000	78 341 320
Gambie	Banque mondiale	Avril 18	Déc. 22	5 300 000	5 300 000	4 933 203
Guinée	Banque mondiale	Juil. 15	Août 19	37 800 000	37 800 000	37 800 000
Guinée-Bissau	Banque mondiale	Déc. 18	Oct. 23	4 700 000	1 400 000	347 990
Kenya	Banque mondiale	Juin 15	Juin 19	88 400 000	85 500 000	77 681 771
République démocratique populaire lao	Banque mondiale	Juin 15	Déc. 20	16 800 000	12 800 000	10 693 736
Lesotho	Banque mondiale	Juil. 17	Août 20	2 300 000	1 200 000	796 712
Libéria	Banque mondiale	Juin 18	Juin 22	11 900 000	3 000 000	1 159 336
Madagascar	Banque mondiale	Avril 18	Déc. 22	46 800 000	16 000 000	1 848 190
Malawi	Banque mondiale	Déc. 16	Déc. 20	44 900 000	40 100 000	31 343 524
Mauritanie	Banque mondiale	Fév. 14	Nov. 18	12 400 000	12 400 000	12 000 987
Mozambique	Banque mondiale	Sept. 15	Juin 19	57 900 000	57 900 000	55 870 000
Myanmar	Banque mondiale	Mars 19	Août 23	73 700 000	4 200 000	-
Népal	Banque mondiale	Janv. 16	Juil. 19	59 300 000	59 300 000	59 219 165
Népal (MLT/ESPIG)	Banque mondiale	Juil. 18	Juil. 21	23 958 000	10 000 000	-
Niger	Banque mondiale	Juil. 14	Juin 19	84 200 000	84 200 000	79 263 087
Nigéria	Banque mondiale	Mai 15	Juin 20	100 000 000	93 000 000	82 988 769
OECO (États insulaires des Caraïbes)	Banque mondiale	Juil. 16	Sept. 19	2 000 000	2 000 000	1 663 406
Pakistan (Baloutchistan)	Banque mondiale	Mars 15	Juin 19	34 000 000	34 000 000	34 000 000

Papouasie-Nouvelle-Guinée (MLT et ESPIG)	Save The Children UK	Juil. 19	Juil. 22	7 399 000	-	-
Sénégal (MLT/ESPIG – Financement en euro, xx en dollar)	AFD	Mai 19	Mai 23	42 600 000	-	-
Sierra Leone	UNICEF	Sept. 18	Sept. 22	17 200 000	5 732 502	86 717
Somalie - Rép. fédérale	CARE	Sept. 18	Sept. 21	17 900 000	6 449 601	697 899
Somalie - Somaliland	Save The Children	Juil. 18	Juil. 21	7 680 000	3 461 989	2 522 466
Somalie (Puntland)	UNICEF	Oct. 17	Sept. 20	5 600 000	3 650 779	1 794 638
Soudan du Sud	UNICEF	Janv. 19	Janv. 23	35 700 000	-	-
Soudan du Sud (financement accéléré)	UNICEF	Juil. 18	Mars 19	6 000 000	6 000 000	4 075 741
Soudan	Banque mondiale	Avril 13	Fév. 19	76 500 000	76 500 000	76 472 764
Tanzanie	Sida	Juil. 19	Juil. 23	90 000 000	-	-
Tanzanie (Zanzibar)	Sida	Mars 18	Mars 22	5 761 000	2 497 127	2 497 127
Togo	Banque mondiale	Mars 15	Sept. 19	27 800 000	27 800 000	26 091 800
Ouganda	Banque mondiale	Août 14	Mars 20	100 000 000	90 000 000	88 357 898
Ouzbékistan	Banque mondiale	Oct. 14	Juil. 19	49 900 000	49 900 000	48 289 623
Ouzbékistan (Fonds à effet multiplicateur)	Banque mondiale	Sept. 19	Déc. 24	9 500 000	3 000 000	-
Yémen, République du	UNICEF	Mars 14	Mars 19	72 600 000	50 000 000	39 247 655
Zambie	DFID	Nov. 13	Sept. 18	35 200 000	21 264 000	21 264 000
Zimbabwe	UNICEF	Déc. 16	Déc. 19	20 580 000	20 580 000	12 128 281
Zimbabwe (part variable) et Fonds à effet multiplicateur	UNICEF	Sept. 18	Déc. 20	18 820 000	7 000 000	37 043

Total				**2 026 597 237**	**1 327 736 967**	**1 140 113 711**

Informations sur les engagements au 15 septembre 2019*			
Par agent partenaire	**Montants des financements**	**Montant engagé**	**Montant non engagé**
AFD	123 200 000	25 718 332	97 481 668
CARE	17 900 000	6 449 601	11 450 399
DFID	60 400 000	46 500 000	13 900 000
IDRC	58 500 000	6 000 000	52 500 000
OXFAM	60 000 000	1 538 873	58 461 127
Save the Children International	16 879 000	4 304 329	12 574 671
SIDA	190 561 000	142 350 000	48 211 000
UNESCO	23 007 324	12 784 923	10 222 401
UNICEF	337 859 913	248 026 729	89 833 184
Banque mondiale	1 398 600 000	1 110 000 000	288 600 000
Total	**2 286 907 237**	**1 603 672 787**	**683 234 450**

***Ces montants incluent les financements dont les requêtes sont approuvées par le Conseil, mais qui sont en attente de mise en œuvre et ne sont pas encore en activité. Les financements ont généralement des fonds engagés par l'Administrateur fiduciaire avant le démarrage de la mise en œuvre. Ces montants n'incluent pas les petits financements, les commissions des agents partenaires et les allocations de supervision.**

ANNEXE 6 — NOTES EXPLICATIVES POUR LES ANNEXES 1 ET 2

Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture figurant dans les annexes 3 et 4 représente la trésorerie disponible uniquement dans le Fonds du GPE au 1er juillet 2019. Le Fonds catalytique, qui n'a reçu aucune nouvelle allocation depuis 2018, a été fermé le 31 décembre 2018.

À l'annexe 1, les fonds engagés désignent le montant des ressources affectées au financement des engagements existants, tels que les financements pour la mise en œuvre des programmes qui ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration, mais dont le montant n'a pas encore été décaissé.

Les ressources non engagées/disponibles pour approbation désignent le montant des ressources disponibles susceptibles d'être allouées à de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration.

Entrées de fonds

Les entrées de fonds se composent principalement des contributions des bailleurs de fonds réparties en trois catégories :

- **Accords de contribution signés :** Accords signés entre le bailleur de fonds et l'Administrateur fiduciaire précisant le montant que le bailleur accepte de verser, l'échéancier des versements et toutes les conditions afférentes auxdits versements. Le solde des accords de contribution signés au 15 septembre 2019 s'élevait à **664 millions de dollars**.

- **Annonces de contribution :** Montants que les bailleurs de fonds ont annoncé vouloir verser à l'occasion d'une conférence de reconstitution des ressources, d'une annonce publique ou d'une communication écrite émanant d'un représentant officiel, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord de contribution signé. Il importe de noter que si certains bailleurs de fonds formulent des promesses sur plusieurs années, ils ne peuvent signer des accords de contribution qu'une fois par an. Le solde de l'encours des contributions annoncées — après actualisation et prise en compte des augmentations ou réductions d'annonces de contribution — s'élève à **518 millions de dollars**. **Les annonces de contribution suivantes ont été actualisées :**

 i. *Le montant total de l'annonce de contribution du Royaume-Uni n'a pas été pris en compte dans les prévisions pour deux raisons principales : la contribution est plafonnée à 15 % de la valeur totale des nouvelles contributions et la promesse de contribution est subordonnée à des conditions de performance supplémentaires dont la réalisation a été pleinement évaluée par le DFID. De ce fait, seul un montant de 299 millions de dollars sur une contribution maximale potentielle de 315 millions de dollars a été pris en compte dans les prévisions relatives aux ressources disponibles pour tenir compte de ces risques.*

ii. Trois millions de livres sterling de l'annonce de contribution ne devraient pas être reçues d'après l'évaluation de la réalisation des conditions de performance par le Royaume-Uni.

- **Projections :** Estimations élaborées par le Secrétariat des contributions supplémentaires prévues sur la base des informations dont il dispose grâce à ses contacts avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels. Aux fins d'établissement des prévisions financières, seules les projections raisonnables des bailleurs de fonds ayant déjà fait la preuve de leur capacité à contribuer au Partenariat mondial ont été prises en compte, parallèlement aux rendements des placements du Fonds du GPE. Le montant des projections incluses dans les prévisions s'élève à **200 millions de dollars** et a été diminué à partir de décembre pour tenir compte des projections payées depuis les dernières prévisions.

Sorties de fonds

Les sorties de fonds reflètent les transferts de fonds des Fonds fiduciaires aux agents partenaires, et les transferts de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles du Secrétariat et de l'Administrateur.

La majeure partie des sorties de fonds découle des transferts de fonds opérés par l'Administrateur fiduciaire pour financer les décaissements au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes. Les sorties de fonds sont calculées à partir de simples projections selon lesquelles les financements pour la mise en œuvre seront décaissés sur une période de trois à quatre ans afin de tenir compte des retards prévus dans les signatures ou les reconductions de financements.

Il importe de noter que les sorties de fonds ont des répercussions sur le niveau des ressources engagées, mais pas d'incidence sur celui des ressources non engagées qui sont utilisées pour prendre des engagements financiers.

Nouveaux engagements

Les engagements de financement sont des obligations relatives à l'octroi de ressources financières aux agents partenaires pendant une période prédéterminée. Depuis le 1er janvier 2013, la pratique consiste à engager des financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles pendant toute la durée du financement. (par exemple, trois tranches pour un financement sur trois ans).

Les prévisions relatives aux engagements au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes sont basées sur l'estimation que fait le Secrétariat des dates de réception des dossiers de requête des pays concernés et se fondent uniquement sur les financements déjà approuvés par le Conseil ou les allocations maximales par pays annoncées ou devant être annoncées lors de la prochaine réunion du Conseil. Il convient de noter que, dans un certain nombre de cas, l'estimation du Secrétariat diffère du calendrier suivant lequel le pays a indiqué qu'il soumettrait une requête. Les prévisions tiennent compte des informations éventuellement disponibles concernant la répartition du budget proposé sur toute la durée du financement ; lorsqu'aucune information n'est disponible, le Secrétariat émet des hypothèses d'engagement sur trois à quatre ans, conformément au nouveau modèle de financement.

Solde de clôture

Le solde de clôture représente le niveau prévu des ressources disponibles à la fin de chaque période.

Aucun des scénarios ne prévoit que le solde des ressources non engagées/disponibles pour approbation soit négatif : autrement dit, les financements pour la mise en œuvre des programmes ne devraient pas être interrompus du fait d'un manque de ressources. Cela étant, les prévisions sont susceptibles d'évoluer et tout événement négatif — comme la réduction des contributions des bailleurs de fonds ou le retard des versements, ou encore la majoration du montant des requêtes de financement ou la présentation de ces requêtes avant la date prévue — pourrait avoir pour conséquence un déficit des ressources non engagées. Dans ce cas, étant donné que l'Administrateur fiduciaire ne peut engager de fonds à découvert, l'engagement (et le transfert ultérieur) de ressources au titre des financements sera retardé jusqu'à ce que le versement de nouvelles contributions comble le déficit. Ces questions sont traitées plus en détail dans les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013.

Il existe actuellement un risque de déficit temporaire de financement, en particulier si d'autres bailleurs de fonds réduisent leurs contributions et/ou cherchent à concentrer leurs contributions sur les dernières années du cycle de reconstitution des ressources, ou en cas d'accélération de la mise en œuvre des financements.